Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B023-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

# 2015_B023

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**
FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

**Excusé(e)s :**
AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation
Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Direction de l'Habitat
FS

**04_1_02**

**BUREAU DU 29 JANVIER 2015**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Habitat**

**Objet : Équilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accession à la propriété maîtrisée, la Communauté du Pays d'Aix propose :

- d'attribuer quatre aides d'un montant de 4 000 €, pour quatre projets d'acquisition réalisés par des particuliers,
- de soutenir le Crédit Foncier de France pour la mise en place de vingt prêts bonifiés de 25 000 € sur 12 ans conformément à la délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014.

**Exposé des motifs :**

Le soutien à l'accession maîtrisée à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, la Communauté du Pays d'Aix s'est donné comme objectif la production d'environ 700 logements en accession maîtrisée par an, dont 150 pourraient être réalisés dans le cadre de projets faisant intervenir le dispositif du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+).

Ceci correspondrait ainsi à une enveloppe maximale de 600 000€ par an, que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation.

Afin de répondre à cet objectif, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place au titre de la délibération n°2014_A215, Conseil communautaire du 14 octobre 2014 :

- une aide à la personne de 4 000€ destinée à faciliter l'accession à la propriété à des ménages primo-accédants éligibles, sous conditions de ressources,

- une aide plafonnée à **4 000 €**, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » qui pourrait atteindre **25 000€ sur 12 ans**,

**A) Concernant les aides directes à la personne :**

En application de ce qui précède, les dossiers suivants sont proposés :

Projet de Madame et Monsieur CORRE

Cette opération est située dans le neuf, à l'adresse suivante : **« 124 Montée Tartanne-Les Restanques- 13790 ROUSSET ».** Il s'agit d'un appartement T3 classé en BBC Effinergie.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame et de Monsieur CORRE a donc été retenue. Le montant de la subvention qui leur sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude de Maître VINCENT, notaire de l'opération, dans l'acte de vente.

Projet de Madame AUTRAN et Monsieur COLOMBO

Cette opération est située dans le neuf, à l'adresse suivante : **« 385 Avenue Augustin Fresnel 13090 AIX EN PROVENCE ».** Il s'agit d'un appartement T3 classé en RT 2012.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame AUTRAN et de Monsieur COLOMBO a donc été retenue.
Le montant de la subvention qui leur sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude de Maître FERAUD , notaire de l'opération, dans l'acte de vente.

Projet de Monsieur GALLONI D'ISTRIA

Cette opération est située dans le neuf, à l'adresse suivante : **« Le Cigalon Bât A- 53 avenue de Nice- 13120 GARDANNE ».** Il s'agit d'un appartement T2 classé en RT 2012.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur GALLONI D'ISTRIA a donc été retenue.
Le montant de la subvention qui leur sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude de Maître GERAUD JAUME , notaire de l'opération, dans l'acte de vente.

Projet de Madame WELBY et Monsieur OTT:
Cette opération est située dans l'ancien, à l'adresse suivante : **« 11 chemin de Brunet- 13100 AIX EN PROVENCE ».** Il s'agit d'une maison T4 classée en étiquette énergétique D.

Le versement de l'aide à l'accession devra permettre de réaliser des travaux pour améliorer l'étiquette énergétique du logement et permettre ainsi le gain d'au moins une étiquette, sachant qu'après travaux, le bien devra être à minima en étiquette C.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame WELBY et Monsieur OTT a donc été retenue.
Le montant de la subvention qui leur sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude de Maître HUS, notaire de l'opération, dans l'acte de vente.

**B) Concernant les prêts bonifiés :**

Projet de Monsieur LEROUX:

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T2 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« ZAC du Parc de la Duranne Rue Lagremeuse – 13100 AIX EN PROVENCE ».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur LEROUX a donc été retenue.
Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Monsieur CROHAS et Madame MELQUIONQ:

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« Le Ciello bât C Rue Lagremeuse- ZAC de la Duranne – 13100 AIX EN PROVENCE ».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur CROHAS et Madame MELQUIONQ a donc été retenue.
Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Monsieur et Madame BOUCHIKI-TANI:

Cette opération concerne l'acquisition d'une maison T4 située dans le neuf à l'adresse suivante : **« La Plaine Nord– 13120 GARDANNE ».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur et Madame BOUCHIKI-TANI a donc été retenue.
Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Monsieur GOTTI:

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T2 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« ZAC de la Duranne- Rue de Lagremeuse- 13100 AIX EN PROVENCE ».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur GOTTI a donc été retenue.
Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame DUQUE et Monsieur MESSAOUDENE

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T5 situé dans l'ancien à l'adresse suivante : **« Quartier Les Aires, Le Stendhal Rue Borely 13120 GARDANNE».** Ce logement est classé en étiquette C.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame DUQUE et Monsieur MESSAOUDENE a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame et Monsieur ARAB

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« ZAC de la Duranne Résidence la Cour des Loges Bât A Les Milles – 13090 AIX EN PROVENCE».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame et Monsieur ARAB a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame REY

Cette opération concerne l'acquisition d'une maison T4 située dans le neuf à l'adresse suivante : **« Villa 7- Résidence les Pins -84120 PERTUIS».** Ce logement est classé en étiquette BBC 2005.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame REY a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame DESCAMPS et Monsieur VINCENT

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« ZAC de la Duranne- Lot 33 B- Sous secteur du quartier de la Haute Duranne- 13100 AIX EN PROVENCE».** Ce logement est classé en étiquette A.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame DESCAMPS et Monsieur VINCENT a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame CANALE et Monsieur FRENKEL

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T4 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« Les Résidences du Château- 13790 CHATEAUNEUF LE ROUGE».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame CANALE et Monsieur FRENKEL a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame METZGER

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T2 situé dans l'ancien à l'adresse suivante : **« Les Jardins de Saint Jean- 13090 LUYNES».** Ce logement est classé en étiquette D.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame METZGER a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Monsieur AIMES

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans l'ancien à l'adresse suivante : **« 4 rue Saint Anne- 13860 PEYROLLES EN PROVENCE».** Ce logement est classé en étiquette D.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur AIMES a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame LE DEVEDEC et Monsieur BOURSICAUD

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« Résidence Aix la Duranne- Rue des prix Nobel-ZAC du parc de la Duranne- 13100 AIX EN PROVENCE».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame LE DEVEDEC et Monsieur BOURSICAUD a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame et Monsieur LOUMI

Cette opération concerne l'acquisition d'une maison T5 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« Quartier de la Garde- 13120 GARDANNE».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame et Monsieur LOUMI a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame CHIRI et Monsieur QUARANTA

Cette opération concerne l'acquisition d'une maison T5 située dans le neuf à l'adresse suivante : **« Avenue des Alpilles Lot n°3- 13640 LA ROQUE D'ANTHERON».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame CHIRI et Monsieur QUARANTA a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame DOS SANTOS et Monsieur BERTRAND

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« ZAC de la Duranne- Résidence le Trèfle- 13100 AIX EN PROVENCE».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame DOS SANTOS et Monsieur BERTRAND a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Monsieur BERARD

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **«Le Clos des Cistes- Chemin de l'Espigon- 84120 PERTUIS».** Ce logement est classé en étiquette RT 2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur BERARD a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Madame CAROUGE

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« Résidence les Terrasses du Sud- 4 rue du Sergent Chef Lelierre- 13127 VITROLLES».** Ce logement est classé en étiquette BBC 2005.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame CAROUGE a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Mademoiselle REYMOND

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T2 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« ZAC de la Duranne Quartier de la Haute Duranne- Rue Lagremeuse- 13090 AIX EN PROVENCE ».** Ce logement est classé en étiquette RT2012.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Mademoiselle REYMOND a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Monsieur DI LORENZO et Madame FERREINO:

Cette opération concerne l'acquisition d'un appartement T3 situé dans le neuf à l'adresse suivante : **« ZAC du parc de la Duranne, Lot 333 su sous secteur B-Quartier de la Duranne- 13100 AIX EN PROVENCE».** Ce logement est classé en étiquette BBC 2005.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur DI LORENZO et Madame FERREINO a donc été retenue.

Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

Projet de Monsieur GALERA et Madame LECHALIER:
Cette opération concerne l'acquisition d'une maison T5 située dans l'ancien à l'adresse suivante : **« 10 rue Charles Gounot- 13640 LA ROQUE D'ANTHERON».** Ce logement est classé en étiquette C.
Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur GALERA et Madame LECHALIER a donc été retenue.
Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 25 000€ sur 12 ans.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ;
VU la délibération n°2005-A222, du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 approuvant le Plan Local de l'Habitat (PLH);
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative à la définition de nouvelles modalités pour l'aide directe à l'accession et pour le prêt bonifié mis en place par la CPA,
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 8 janvier 2015,

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** quatre aides de 4 000€ chacune: l'une à Madame AUTRAN et Monsieur COLOMBO représentés par l'étude de Maître FERAUD, la deuxième à Monsieur GALLONI D'ISTRIA représenté par l'étude de Maître GERAUD JAUME , la troisième à Madame WELBY et Monsieur OTT représentés par l'étude de Maître HUS, la quatrième à Monsieur et Madame CORRE représentés par Maître DAVID ;

- **ATTRIBUER** une aide globale maximale de 80 000 euros au Crédit Foncier, correspondant aux projets d'acquisition des accédants sus cités ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 73 – 20422** des subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accession à la propriété) qui présente les disponibilités nécessaires.

# 2015_B023

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

---

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
**Maryse JOISSAINS MASINI**

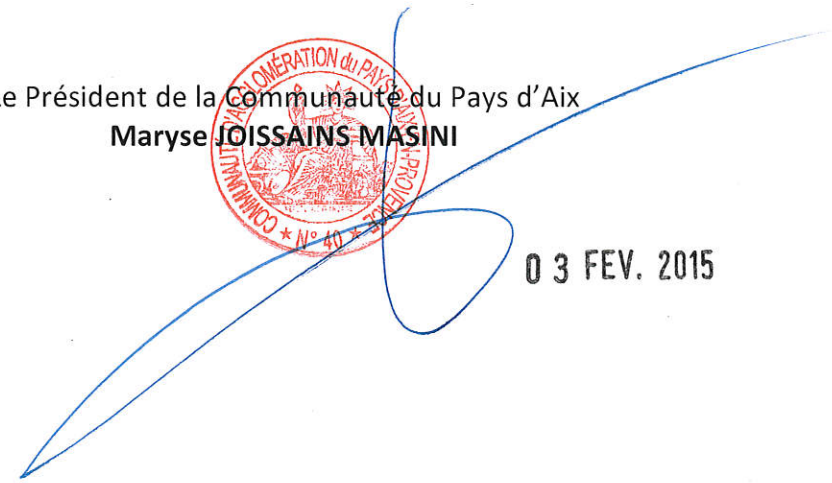


0 3 FEV. 2015